

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
VILLE DE WINDSOR**

Le 12 janvier 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Windsor tenue le 12 janvier 2026 à 19 h, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, 11 rue Saint-Georges, Windsor.

Sont présents : les conseillères et conseillers Annie Lussier, André Nadeau, Mélanie Mainville, Daniel Pelletier, Marie-Claude Tardif, Solange Richard.

Tous formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gaétan Graveline.

Sont aussi présents : Émilie Boulet, ainsi que le directeur général, Bruno Vachon, et le greffier, Me Edwin John Sullivan.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur constatation du quorum, le maire déclare l'ouverture de la séance à 19 h.

2026-01-005

2. ORDRE DU JOUR – ADOPTION

ATTENDU l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ordre du jour – Adoption**
- 3. Procès-verbaux – Adoption**
- 4. Correspondance**
- 5. Comités**
- 6. Période de questions**
- 7. Administration**
 - 7.1 Liste des chèques préapprouvés**
 - 7.2 Décomptes progressifs, factures et dépenses diverses**
 - 7.2.1 Flotte municipale – Achat de véhicules (Travaux publics)
 - 7.3 Ententes, contrats et mandats**
 - 7.3.1 Contrats divers
 - 7.4 Ressources humaines**
 - 7.4.1 Rémunération des membres du personnel cadre et non syndiqué – Indexation
 - 7.4.2 Rémunération des brigadiers – Indexation
 - 7.4.3 Brigade scolaire – Nomination

- 8. Direction générale et Communication**
 - 8.1 Aucun
- 9. Finances et Trésorerie**
 - 9.1 OMH – Budgets révisés 2025 et 2026
 - 9.2 Surplus – Affectations diverses
- 10. Greffe et Affaires juridiques**
 - 10.1 Calendrier de conservation
- 11. Travaux publics et Hygiène du milieu**
 - 11.1 Aucun
- 12. Loisirs, Culture et Vie communautaire**
 - 12.1 Programme de subvention au transport collectif (Volet 1) – Convention d'aide financière
 - 12.2 Programme Circonflexe – Appui
- 13. Gestion du Territoire et de l'Environnement**
 - 13.1 Aucun
- 14. Sécurité publique**
 - 14.1 Sûreté du Québec – Entente Cadets
- 15. Législation – Avis de motion / Règlements**
 - 15.1 Règlement 510-2026 (Éthique et Déontologie) – Avis de motion et dépôt
 - 15.2 Règlement 511-2026 (Modifiant le Règlement 97-2004) – Avis de motion et dépôt
 - 15.3 Règlement 507-2025 (Tarification 2026) – Adoption
 - 15.4 Règlement 508-2025 (Taxes foncières et compensations 2026) – Adoption
- 16. Développement économique**
 - 16.1 Aucun
- 17. Affaires nouvelles**
 - 17.1 Aucun
- 18. Levée de la séance**

Il est

Proposé par Solange Richard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil adopte l'ordre du jour, tel que rédigé.

ADOPTÉ

3. PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

ATTENDU QU' une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2025 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2025 du Conseil a été remise à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et que le greffier est dispensé d'en faire lecture ;

Il est

Proposé par André Nadeau

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le Conseil approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 1er décembre 2025 et de la séance extraordinaire du 16 décembre 2025.

ADOPTÉ

4. CORRESPONDANCE

Le directeur général, monsieur Bruno Vachon, fait la lecture du bordereau de correspondance et le dépose au conseil municipal.

5. COMITÉS

Loisirs : le conseiller Daniel Pelletier résume la réunion du 3 décembre 2025.

Office Municipal
d'Habitation : la conseillère Mélanie Mainville résume la réunion du 10 décembre 2025.

Régie incendie : la conseillère Marie-Claude Tardif résume la réunion du 10 décembre 2025.

C.C.U. : le conseiller Daniel Pelletier résume la réunion du 17 décembre 2025.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Robert Gagnon signale qu'un aménagement municipal au Parc Centenaire est lourdement endommagé. Il demande si le budget ou le PTI contiennent des sommes affectées au prolongement du réseau d'aqueduc sur les rues Valiquette et Bellevue. Le maire et le directeur général répondent par la négative.

7. ADMINISTRATION

2026-01-007

7.1 LISTE DES CHÈQUES PRÉAPPROUVÉS

ATTENDU la liste des dépenses pour la période du 2025/12/12 au 2026/01/08 préautorisées en vertu du *Règlement 423-2020 concernant les règles de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires* ;

Il est

Proposé par Solange Richard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE ladite liste au montant de **954 690,41 \$** (fonds d'administration) soit déposée et approuvée, le tout en conformité avec l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉ

7.2 DÉCOMPTES PROGRESSIFS, FACTURES ET DÉPENSES DIVERSES

2026-01-008

7.2.1 FLOTTE MUNICIPALE – ACHAT DE VÉHICULES (TRAVAUX PUBLICS)

ATTENDU QU' qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de véhicules vétustes et la recommandation du directeur des travaux publics d'acquérir une camionnette et un fourgon utilitaire ;

ATTENDU le *Règlement de gestion contractuelle*, la démarche pour trouver un prix compétitif et la recommandation du directeur du Service des travaux publics ;

ATTENDU QUE la dépense est prévue au Programme triennal d'immobilisation pour les années 2026, 2027 et 2028 ;

Il est

Proposé par Mélanie Mainville

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise ou ratifie, selon le cas :

- La dépense de **40 627,64 \$**, taxes en sus, pour l'achat d'une camionnette usagée Chevrolet Silverado 1500 Crew Cab Custom 2023 du concessionnaire *Occasion Beaucauge Drummondville*, le tout selon les termes et conditions de l'offre d'achat du 6 janvier 2026 ;
- La dépense de **36 124 \$**, taxes en sus, et un dépôt par carte de crédit de **500 \$** pour réserver l'achat d'un fourgon utilitaire usagé Ford Transit T-250 2021 du concessionnaire *Kia Ste-Foy*, le tout selon les termes et conditions de l'offre d'achat du 7 janvier 2026 ;
- Le montant de la dépense étant payé à même le fonds de roulement de la Ville et remboursable sur une période de 10 ans ;
- Monsieur Raphaël Savard, Contremaître voirie, bâtiments, parcs et espaces verts, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

7.3 ENTENTES, CONTRATS ET MANDATS

2026-01-009 7.3.1 CONTRATS DIVERS

ATTENDU le *Règlement de gestion contractuelle* ;

Il est

Proposé par Annie Lussier

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise ou ratifie, selon le cas, la dépense et le contrat de gré à gré selon les termes et modalités de l'offre de services :

DPSR-2026-01 au montant de **54 653 \$**, taxes en sus, à la compagnie *Plate 2000 inc.* pour le remplacement de bandes de revêtement de l'aréna, cette dépense se faisant à même le poste budgétaire prévu à cet effet.

ADOPTÉ

7.4 RESSOURCES HUMAINES

2026-01-010 7.4.1 RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU PERSONNEL CADRE ET NON SYNDIQUÉ – INDEXATION

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu les recommandations du directeur général concernant les indexations des salaires des membres du personnel cadre et non syndiqué et s'en déclarent satisfaits ;

Il est

Proposé par Daniel Pelletier

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise ou ratifie, selon le cas, l'indexation en date du 1^{er} janvier 2026 de la rémunération des membres du personnel cadre et non syndiqué pour l'exercice financier 2026, selon le détail de la recommandation susmentionnée.

ADOPTÉ

2026-01-011 7.4.2 RÉMUNÉRATION DES BRIGADIERS – INDEXATION

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu la recommandation du directeur général concernant l'indexation de la rémunération des membres de la brigade scolaire ;

Il est

Proposé par Solange Richard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise ou ratifie, selon le cas, l'indexation de 3 % en date du 1^{er} janvier 2026 de la rémunération des membres de la brigade scolaire pour l'exercice financier 2026, selon le détail de la recommandation susmentionnée.

ADOPTÉ

2026-01-012 **7.4.3 BRIGADE SCOLAIRE – NOMINATION**

ATTENDU le départ à la retraite de madame Jeannine Kendall et qu'il y a lieu de combler le poste désormais vacant ;

Il est

Proposé par Annie Lussier

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal nomme madame Karine Paquin à titre de brigadière scolaire pour l'intersection de la rue Saint-Georges et de la 2^e Avenue pour l'année scolaire 2025-2026.

ADOPTÉ

8. DIRECTION GÉNÉRALE ET COMMUNICATION

N/A

9. FINANCES ET TRÉSORERIE

2026-01-013 **9.1 OMH – BUDGETS RÉVISÉS 2025 ET 2026**

ATTENDU les rapports d'approbation du 26 novembre 2025 de la *Société d'habitation du Québec* concernant le budget révisé 2025 et 2026 de l'*Office municipal d'habitation du Val-Saint-François* ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance dudit budget et de son contenu et s'en déclarent satisfaits ;

Il est

Proposé par Mélanie Mainville

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal approuve les budgets révisés 2025 et 2026 de l'*Office municipal d'habitation du Val-Saint-François* pour l'ensemble immobilier situé à Windsor portant les numéros 1025 et 1101, et accepte de contribuer à 10 % du budget révisé représentant une contribution de **24 375 \$** pour l'année 2025 et de **9 310 \$** pour l'année 2026.

ADOPTÉ

2026-01-014 **9.2 SURPLUS – AFFECTATIONS DIVERSES**

ATTENDU QUE certaines dépenses prévues au budget 2025 n'ont pas été réalisées ;

Il est

Proposé par Solange Richard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE les montants provenant du surplus libre reçoivent les nouvelles affectations suivantes :

Projets spéciaux : 325 500 \$

Urbanisme : 10 500 \$

Loisirs et culture : 20 000 \$

ADOPTÉ

10. GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUES

2026-01-015 10.1 CALENDRIER DE CONSERVATION

ATTENDU QU' en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, chapitre A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

ATTENDU QU' en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de *Bibliothèque et Archives nationales du Québec* son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

ATTENDU QUE la Ville de Windsor est un organisme public visé au paragraphe n° 4 de l'annexe de cette loi ;

ATTENDU QUE le calendrier de conservation de la Ville de Windsor date de 2001 et qu'il y a lieu de le remplacer ;

ATTENDU QUE la Ville de Windsor n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

Il est

Proposé par Marie-Claude Tardif

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal de la Ville de Windsor autorise le greffier, M^e Edwin John Sullivan, à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation de *Bibliothèque et Archives nationales du Québec*.

ADOPTÉ

11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

N/A

12. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2026-01-016

12.1 PROGRAMME DE SUBVENTION AU TRANSPORT COLLECTIF (VOLET 1) – CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

- ATTENDU le Programme de subvention au transport adapté (PSTA), ci-après le « Programme » visant à assurer la mobilité des personnes handicapées au Québec ;
- ATTENDU QUE la demande de la Ville sous le volet 1 (aide financière aux organismes de transport adapté) du Programme visant à développer et à maintenir l'offre de services de transport adapté ;
- ATTENDU QUE la demande de la Ville a été retenue et que la ministre des Transports et de la Mobilité durable accepte de verser à la Ville une aide financière maximale de 861 726 \$ pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 pour maintenir et développer son offre de services en transport adapté (GDM 20251210-008) ;
- ATTENDU QU' il y a lieu de conclure une convention d'aide financière entre la ministre et la Ville pour déterminer les modalités de versement de l'aide financière en vertu du Programme et définir les obligations respectives des parties ;

Il est

Proposé par Solange Richard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

- QUE le conseil municipal autorise monsieur Gaétan Graveline, maire, et monsieur Bruno Vachon, directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Windsor, la « Convention d'aide financière » concernant l'octroi par la ministre des Transports et de la Mobilité durable à la Ville d'une aide financière maximale de 861 726 \$ pour la période allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 pour maintenir et développer son offre de services en transport adapté (GDM 20251210-008) dans le cadre du volet 1 Régulier : « Aide financière aux organismes de transport adapté » du Programme de subvention au transport adapté.

ADOPTÉ

2026-01-017

12.2 PROGRAMME CIRCONFLEXE – APPUI

Il est

Proposé par André Nadeau

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

- QUE le conseil municipal appuie la demande de subvention de 18 500 \$ déposée par la Maison de la Famille les Arbrisseaux dans le cadre du *Programme Circonflexe – Prêt-pour-bouger*.

ADOPTÉ

13. GESTION DU TERRITOIRE ET DE L'ENVIRONNEMENT

N/A

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2026-01-018

14.1 SÛRETÉ DU QUÉBEC – ENTENTE CADETS

ATTENDU le Programme de cadets de la Sûreté du Québec ;

ATTENDU QUE le Programme permet aux municipalités d'obtenir des services tels que les activités de surveillance dans les quartiers et les parcs, les activités de prévention et de relations communautaires ainsi que les activités de surveillance et de prévention lors d'événements sportifs, culturels et populaires ;

Il est

Proposé par Mélanie Mainville

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal autorise :

- L'adhésion de la Ville de Windsor à l'entente de partenariat relative à la fourniture de services des cadets de la Sûreté du Québec pour la période estivale 2026 ;
- Le maire et le directeur général à signer l'entente de partenariat et à agir au nom de la Ville de Windsor pour la gestion et l'application de l'entente de partenariat.

ADOPTÉ

15. LÉGISLATION – AVIS DE MOTION / RÈGLEMENTS

15.1 RÈGLEMENT 510-2026 (ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE) – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

Le conseiller Daniel Pelletier donne un avis de motion par lequel, lui-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure de ce conseil municipal, le Règlement 510-2026 (*Code d'éthique et de déontologie des élus de la Ville de Windsor*). Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance et le projet de règlement est déposé. Le maire en fait la présentation.

15.2 RÈGLEMENT 511-2026 (MODIFIANT LE RÈGLEMENT 97-2004) – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT

La conseillère Marie-Claude Tardif donne un avis de motion par lequel, elle-même ou un autre membre du Conseil présentera pour adoption, à une séance ultérieure de ce conseil municipal, le Règlement 511-2026 (*Règlement modifiant le règlement de permis et certificats no 97-2004 de la Ville de Windsor afin de mettre à jour les tarifs et délais ainsi que le traitement des compteurs d'eau et des raccordements aux services municipaux*). Le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ledit projet de règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance et le projet de règlement est déposé. Les membres du Conseil l'ayant reçu dans les délais prévus par la loi, ils consentent à être dispensés de sa lecture.

2026-01-019

15.3 RÈGLEMENT 507-2025 (TARIFICATION 2026) – ADOPTION

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt concernant le *Règlement 507-2025* ont régulièrement été donnés au cours de la séance du Conseil du 1^{er} décembre 2025 ;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ce règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu ce règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture ;

Il est

Proposé par Daniel Pelletier

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 507-2025 (*Règlement établissant les tarifs de la Ville de Windsor pour l'exercice financier 2026*).

ADOPTÉ

2026-01-020

15.4 RÈGLEMENT 508-2025 (TAXES FONCIÈRES ET COMPENSATIONS 2026) – ADOPTION

ATTENDU QUE l'avis de motion et le dépôt concernant le Règlement 508-2025 ont régulièrement été donnés au cours de la séance du Conseil du 1^{er} décembre 2025 ;

ATTENDU QUE le greffier a pris les démarches nécessaires pour que ce règlement soit mis à la disposition du public pour consultation avant le début de la séance ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu ce règlement dans les délais prévus par la loi et consentent à être dispensés de sa lecture ;

Il est

Proposé par André Nadeau

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE le conseil municipal adopte le règlement numéro 508-2025 (*Règlement relatif à l'imposition de la taxe foncière générale et établissant la compensation pour divers services municipaux de la Ville de Windsor pour l'année 2026*).

ADOPTÉ

16. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N/A

17. AFFAIRES NOUVELLES

N/A

2026-01-021

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Solange Richard

Et unanimement résolu par voix exprimées (6 pour - 0 contre)

QUE la séance soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 19 h 25.

ADOPTÉ

Gaétan Graveline
Maire

M^e Edwin John Sullivan
Greffier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra-budgétaires disponibles aux fins pour lesquelles les dépenses décrites à l'intérieur de ce procès-verbal sont projetées par le conseil municipal.

Émilie Boulet, trésorière